CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT POUR LES «COMPAGNIES A RAYONNEMENT SUPRAREGIONAL ET INTERNATIONAL» PERIODE 2018-20

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)
représentée par
Sami Kanaan,
conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)
représenté par
Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture (ci-après Pro Helvetia)
représentée par
Philippe Bischof, Directeur, et
Felizitas Ammann, Responsable Danse

L'association Cie Neopost Foofwa (ci-après la Compagnie)
représentée par
Frédéric Gafner alias Foofwa d'Imobilité, Direction artistique et administrative
Hélène Mariéthoz, Présidente de l'association

F4

Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, la Ville de Genève et le Canton de Genève,

considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutien à la création d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres,

et constatant le succès des projets menés en ce sens depuis la signature des premières conventions de soutien conjoint en 2006,

réitèrent leur attachement au principe des conventions de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de théâtre et de danse.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard de la compagnie bénéficiaire. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis en parallèle des soutiens accordés par d'autres institutions publiques et privées.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les associations et compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire au soutien apporté par la Ville et le Canton. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées à l'étranger.

Vu

- La loi fédérale sur l'encouragement de la culture, du 11 décembre 2009 (LEC, RS 442.1),
- les art. 60 et ss du Code civil suisse (CCS),
- la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (RSG D 1 11),
- la loi cantonale sur la culture, du 16 mai 2013 (RSG C 3 05),
- le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195),
- les statuts de la compagnie,

Vu

- le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- que la Compagnie répond aux conditions suivantes:
  - une production régulière de spectacles,
  - une structure d'organisation permanente,
  - l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
  - un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle :

a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 : Engagements des subventionneurs

2.1 Engagement financier de la Ville

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 100'000.- CHF. Les subventions seront versées sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les subventions seront versées en deux tranches : 75% du montant annuel en janvier et 25% en juillet.

2.2 Engagement financier du Canton

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 130'000.- CHF. Les subventions ne sont accordées qu'à titre conditionnel. Le montant peut être modifié par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Les subventions seront versées en deux tranches : 50% du montant annuel en janvier et 50% en juillet.

2.3 Engagement financier de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie à l'étranger par une contribution annuelle de 67'900.- CHF versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année. La contribution est une participation aux frais de diffusion et de tournées à l'étranger.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia :

- pour des tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse,
- pour la traduction et le surtitrage de ses productions lors de tournées à l'étranger ou dans les autres régions linguistiques de Suisse,
- pour des projets propres de la Fondation ou de ses bureaux de liaison.

2.4 Bénéficiaire direct

La Compagnie est le bénéficiaire direct de l'ensemble de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

2.5 Subventions en nature

La Ville et le Canton peuvent faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie et doit figurer dans ses comptes.

Article 3 : Réserves

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies de danse ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une partie subventionnante peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.
Il n'y a pas de garantie solidaire des parties subventionnantes quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

Article 4 : Engagements de la compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs et une stratégie de tournées à l'étranger.

4.2 Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage également à développer un travail de médiation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la Compagnie et à faire connaître le monde professionnel de la danse contemporaine auprès du public le plus large possible.

4.3 Tournées

La Compagnie s'engage à se produire à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations des facteurs supplémentaires tels que la spécificité de l'œuvre, la renommée des lieux d'accueil, la visibilité, le nombre de spectateurs mais aussi de la stratégie de tournée formulée par la Compagnie.

4.4 Autres sources de financement

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La Compagnie s'engage à utiliser tous les moyens à sa disposition pour assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, prix, etc.).

4.5 Rapport d'activité et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard
- à la fin du mois de mai 2019 (pour l'année 2018)
- à la fin du mois de février 2020 (pour l'année 2019)
- à la fin du mois de mai 2021 (pour l'année 2020)

à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- tableau de bord,
- formulaire de tournées,
- principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés en conformité avec la directive transversale du Canton,
- dossier de presse et, si possible, captation des dernières créations.

4.6 Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.5 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la compagnie. Elle s'intitule «Part du résultat à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part du résultat à conserver» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La compagnie conserve 47% de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, le bénéficiaire conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la Compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7 Révision

La Ville, le Canton et Pro Helvetia procèdent à leur propre contrôle des états financiers de la Compagnie et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

4.8 Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie remet son programme pour l'année à venir (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.
Le programme contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique,

- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités),
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi que plan de financement.

Chaque partie s'engage à communiquer aux deux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocutrice de la Compagnie pour d'éventuelles questions liées à la présente convention.

Les partenaires de la convention s'efforceront de se rencontrer tous ensemble une fois par année pour un échange d'informations.

4.9 Promotion des activités

La Compagnie s'engage à faire figurer de manière visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention «Subventionné par la Ville de Genève et le Canton de Genève et soutenu par Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture ». Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs actions de communication, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

4.10 Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses voir annexe 1).

Article 5 : Evaluation

Début 2020, dernière année de validité de la convention, les villes, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie procèderont ensemble à une évaluation des exercices 2018 à 2019 ainsi que des éléments connus de 2020. Les parties se baseront sur le formulaire d'évaluation (annexe 5) qui devra être rempli jusqu'à la fin du mois de février 2020 au plus tard. Ce formulaire servira également de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques, objectifs de production et de tournées et travail de sensibilisation),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'activité de la Compagnie.

Elle tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux international, fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 6 : Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

La séance d'évaluation commune entre les subventionneurs et la Compagnie sera organisée avant la fin du mois de mars 2020.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période. En mars 2020, la Ville et le canton lanceront un appel à projets pour la période 2021-2023, auquel les compagnies conventionnées pourront participer. A l'issue de l'examen des candidatures par un jury ad hoc, la Ville et le canton présenteront les dossiers retenus à Pro Helvetia, à qui appartient la décision finale d'octroyer une convention de soutien conjoint.

La décision définitive portant sur la conclusion d'une éventuelle nouvelle convention sera prise avant fin juin 2020 par Pro Helvetia. Le renouvellement éventuel d'une convention se décide à l'unanimité.

Article 7 : Résiliation du contrat

La convention peut être dénoncée sur demande d'une des partenaires à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, moyennant avis préalable, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans une autre commune.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Les parties subventionnantes ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme. La même chose vaut si la rencontre annuelle des partenaires montre que les bases du contrat ne peuvent être respectées; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2018 par signature des parties.

Fait à Zurich, le 19.12.2017 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

Sami Kanaan
conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

Pour le Canton de Genève :

Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Pour Pro Helvetia :

Philippe Bischof
Directeur

Felizitas Ammann
Responsable Danse

Pour la Compagnie :

Frédéric Gafner alias Foofwa d'Imobilité
Direction artistique et administrative

Hélène Mariéthoz
Présidente de l'association

Annexe 1

Adresses, contacts et coordonnées bancaires/postales:
Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html

Adresses pour les logos :

- www.ville-geneve.ch
- www.ge.ch/culture
- www.prohelvetia.ch/downloads

Pour la Ville de Genève :
André Waldis
Conseiller culturel
Département de la culture et du sport
Case postale 6378 - 1211 Genève 6
andre.waldis@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 21

Pour le Canton de Genève :
Thylane Pfister
Conseillère culturelle
Office cantonal de la culture et du sport
Chemin de Conches 4 – 1231 Conches
thylane.pfister@etat.ge.ch
Tél. 022 546 66 82

Pour Pro Helvetia :
Pro Helvetia
Felizitas Ammann
Responsable Danse
Hirschengraben 22 - 8024 Zurich
fammann@prohelvetia.ch
Tél. : 044 267 71 63

Pour la Compagnie :
Cie Neopost Foofwa
Foofwa d'Imobilité
Directeur
44 rue de la Coulouvrenière - 1204 Genève
foofwa@foofwa.com
Tél : 079 668 5892

Compte :
Les versements sont effectués sur le compte suivant:
Cie Neopost Foofwa
CCP: 17-208663-5 IBAN: CH08 0900 0000 1720 8663 5
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
Postfinance SA
Mingerstrasse 20, CH 3030 Bern

Annexe 2:
Projet artistique, stratégie de tournées et plan financier 2018-20

Annexe 3:
Statuts de la compagnie

Annexe 4:
Tableau de bord

Annexe 5 :
Formulaires de tournée

Annexe 6 :
Formulaire pour l'évaluation conjointe 2018-20

Neopost Foofwa

Projet 2018-2020

GLocal

Dossier

(version fin décembre 2017)

« Nous n'appartenons plus qu'à un seul monde.
Nous expérimentons des versions locales du monde et,
en le faisant, nous devons nous localiser
dans le contexte le plus large du global »[1]

Lié au temps de soutien tripartite avec la Ville et l'Etat de Genève, ainsi que Pro Helvetia, Neopost Foofwa a conçu un projet de compagnie sur les trois années de la convention 2018-2020. Un seul et même projet intitulé 'GLocal'.

L'expérience menée sur la convention 2015-2017, qui a consisté à tenir le projet Utile/Inutile sur trois ans, nous a confortés dans l'idée que ce laps de temps devait se considérer comme une seule expérience artistique, politique, sociétale, pédagogique et sociale.

GLocal s'impose donc comme le meilleur moyen de profiter au maximum des possibilités offertes par l'octroi d'une convention conjointe, permettant une vraie cohérence de recherche sur tous les plans évoqués ci-dessus.

A la suite du Projet Utile/Inutile, un projet de politique culturelle avant tout helvétique, il paraît évident à Neopost Foofwa de développer, par contraste, un projet sur l'international.

[1] Heather Voisey et Tim O'Riordan, « Globalization and Localization » in : Tim O'Riordan, *Globalism, Localism and Identity*, London, Earthscan Publications, 2001, p. 37.

Neopost Foofwa 44 rue de la Coulouvrenière, 1204, Genève Switzerland
www.foofwa.com facebook : fneopost
Foofwa d'Imobilité foofwa@foofwa.com +4179 668 5892

Neopost Foofwa

DESCRIPTION GENERALE

Questionner son rapport à l'ici et l'ailleurs. Que signifie être local, être global ?

Le projet s'articule autour de la notion de l'être-ici, et de l'être-ailleurs dans notre monde globalisé. Comment considérer les notions de chez-soi et à l'extérieur, d'autochtone et étranger, de national et apatride, de voyageur, touriste, migrant ou réfugié? Comment considérer les frontières, les différences, les inégalités grandissantes de richesses en tant qu'être-globalisé-du-XXIe-siècle? A quels endroits l'ici et l'ailleurs est forcément questionable pour nous en tant qu'être-globalisé-du-XXIe-siècle?

Foofwa d'Imobilité se voit comme quelqu'un de plutôt humain, ouvert dans son rapport aux autres. Mais il est le paradigme de l'homme hétérosexuel blanc riche européen. Non seulement il est né Frédéric Gafner au sein d'une société aux automatismes patriarcaux encore présents, habitant en Suisse et donc forcément dans les plus riches de la planète, avec du sang colonial coulant dans ses veines (son père était un "pied-noir" né au maroc, sa mère était de la troisième génération de Portugais née au Brésil); mais aussi, il est issu d'un continent, l'Europe, qui a commis les pires atrocités dans l'histoire du monde, asservissant, pillant ou encore massacrant les peuples d'à peu près toute la planète.

Aller ailleurs à partir de cet héritage génétique et historique n'est donc pas anodin. Et dès lors, est-il possible d'aller vers l'autre de manière plus consciente, plus responsable, et aussi plus humble?

De ces questions, Neopost Foofwa désire entretenir des collaborations avec les communautés genevoises des diasporas d'ailleurs. En outre, Neopost Foofwa, en tant qu'une des compagnies les plus riches de la communauté chorégraphique genevoise, doit aussi de se demander quel est son rapport aux danseur-euses et autres compagnies à Genève et dans la région.

De ces questions, Neopost Foofwa désire tourner de manière plus sociale, plus politique, développant des relations plus éthiques avec ses partenaires à travers le monde. Il s'agit de créer et tourner en s'éloignant le plus possible de nos sédiments culturels du néo-colonialisme et de la xénophobie européennes.

De ces questions, vient l'envie de la compagnie de réfléchir et de développer des stratégies de tournées et de rencontres avec des collaborateurs, ici et ailleurs, sur des périodes suffisamment longues pour permettre aux projets artistiques, par perméabilité, de se nourrir en profondeur de ces échanges.

Neopost Foofwa

Les deux pôles de 'GLocal': 'Dancewalk' et 'DANSONgS'

Les préoccupations du projet de compagnie triennal 'GLocal' s'incarnent dans deux projets artistiques: 'Dancewalk' et 'DANSONgS'.

Créé en 2015 et déclinée depuis en multiples variations ici et ailleurs, 'Dancewalk' est un projet artistique qui exemplifie déjà parfaitement ce que nous désirons pour GLocal: en 2017, d'Afrique du Sud à la Chine, en passant par la Russie, la Bosnie et la France, nous avons collaboré de manière très étroite avec diverses structures d'accueil pour organiser au total 10 dancewalks.

Quand à 'DANSONgS', c'est un projet artistique qui se va se créer et se développer de manière perméable aux différentes rencontres et collaborations, ici et ailleurs. Avec 'DANSONgS', il s'agit d'une nouvelle forme de danse, de trouver l'équivalent de la chanson en danse et ainsi de se retrouver au plus près du public, de rencontrer, partager, échanger avec les différentes cultures en retournant à l'essence d'un corps s'exprimant par la poésie chantée et le geste.

Ces projets artistiques comportent tous les deux une grande notion de flexibilité, de perméabilité, d'adaptation à différentes situations, espaces, et cultures. Mais ces deux pôles sont aussi complémentaires: si 'Dancewalk' se déroule principalement en extérieur, dans les rues des villes, parfois même sur les chemins de campagne, 'DANSONgS' au contraire trouve sa place dans divers espaces intérieurs, que cela soit une scène, une salle de concert, un studio, une galerie ou un espace incongru.

Neopost Foofwa

Faire le point sur la DANCEWALK

Qu'elle soit d'envergure épique (100k.Dancewalk) ou révélation du potentiel métaphorique d'un lieu (Whistle.Dancewalk; Invitation.Dancewalk), qu'elle s'inscrive dans des courses à pied officielles (Competition.Dancewalk) ou qu'elle défie l'eau (Water.Dancewalk), qu'elle tourne autour de lieux qui ont eu une influence notable sur l'histoire de la danse (Circumvolution.Dancewalk) ou qu'elle investisse par le corps nu une place publique (Naked.Dancewalk), la dancewalk est avant tout acte de liberté.

Pour Foofwa d'Imobilité, la dancewalk est un défi à l'esthétique normative de la danse dans ses dimensions kinesthésiques, chorégraphiques et conceptuelles.

Au niveau du mouvement, la dancewalk invente une nouvelle coordination kinesthésique alliant la marche et la danse ; elle pense la danse de manière autant qualitative que quantitative ; elle est une ouverture à toutes sortes de mouvements (ceux de la dynamique et de la puissance autant que ceux de la vulnérabilité et de la fatigue). Elle émane d'un entraînement extrême (qui se prépare pour un spectacle en dansant 100 ou 200 kilomètres ?), mais est actuée, au moment de la performance, par une écoute sensible des énergies et désirs du corps-esprit en interaction avec le contexte et l'environnement.

Au niveau chorégraphique, la dancewalk peut être considérée comme une redéfinition de la performance dans ses termes artistiques autant qu'athlétiques ; mais aussi comme une métaphore de l'inscription de notre destinée (« le chemin du cours de notre vie »). En outre, elle inscrit la danse de manière géographique : on peut lire par exemple ses déplacements chorégraphiques grâce à un enregistrement GPS sur une carte.

Au niveau conceptuel, la dancewalk réalise une nouvelle relation chorégraphique à la durée et à l'espace, en les étirant à l'extrême. Car elle considère le temps en termes de plusieurs, voire des dizaines, d'heures et pense l'espace en termes de distances en dizaines, voire centaines, de kilomètres.

La dancewalk interagit avec le monde et la réalité dans une perméabilité rarement possible en danse ou sur scène, avec un « décor » défilant et changeant sans cesse ; des centaines (parfois des milliers) de spectateurs, soit avertis soit accidentels ; des dialogues réels avec les choses et les gens ; une relation immédiate avec l'imprévisibilité de la vie.

En 2017, les dancewalks sont devenues plus sociales, plus politiques. En dialoguant étroitement avec les organisateurs, Foofwa prépare soigneusement et adapte sensiblement certaines dancewalks à la ville, à ses habitants, au contexte où elles se déroulent. Il collabore avec des musiciens locaux. Sur place, il donne des ateliers de dancewalk à toute personne curieuse, et les invite ensuite à le rejoindre lors de la performance. Le côté festif et libératoire de la dancewalk ressort plus fortement. La ligne de démarcation entre art et réalité est floutée. Les rôles du performer et du spectateur se voient chamboulés.

FG

DANCEWALK pour 'GLocal'

Entre 2015 et 2017, en plein Projet Utile/Inutile, Neopost Foofwa a réussi à proposer près de 30 dancewalks en Suisse et dans le monde.

Néanmoins, pour 'GLocal', le désir est de donner une place plus grande à 'Dancewalk' afin que ce projet chorégraphique unique en son genre puisse totalement s'épanouir, autant au niveau artistique que organisationnel.

Cela nous permettra pour les années 2018, 2019 et 2020:

1. d'accepter les invitations de diverses structures et festivals pour des performances de dancewalk;
2. de faire une diffusion auprès de structures et festivals que la dancewalk pourrait intéresser;
3. d'organiser des dancewalks en marge des résidences liées à 'DANSONgS', c'est-à-dire de profiter du fait d'être déjà en tournée pour faire une ou plusieurs 'dates' de dancewalk;
4. d'initier des projets très particuliers de dancewalk, tout en ayant le temps de trouver des partenaires pour leur organisation et réalisation;
5. d'organiser une ou deux méga-dancewalks où des centaines de personnes participent, à la suite de nombreux ateliers;
6. de former certain.es jeunes danseur-euses issus principalement du Projet /Utile à la pratique de la dancewalk, de les engager pour rejoindre Foofwa sur certaines dates de dancewalk;
7. de faciliter la production d'un documentaire sur la dancewalk.

Pour le point 1, nous sommes en discussion, de manière concrète, pour des performances de dancewalk pour Paris-Nanterres en 2018, et Paris-Briqueterie, le Valais et le Tessin en 2019, ainsi que plus généralement pour le Pays-Basque (Espagne-France), la Suisse Alémanique, l'Espagne et la Tunisie.

Pour le point 4, nous avons déjà choisi / voulons encore trouver des partenaires pour co-organiser des projets:

- à portée symbolique (politique ou écologique), tels que:

- une dancewalk le long du mur de Gaza;
- une dancewalk le long de la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis, frontière sur laquelle un mur risque de se construire;
- une dancewalk en passant plusieurs fois la frontière entre la Chypre grecque et la Chypre turque;
- une dancewalk autour de Tchernobyl (en combinaison de protection);
- une dancewalk sur des glaciers;

Neopost Foofwa

- à portée historique, tels que:

- une dancewalk d'endurance sans pauses (6 à 8 heures) pour la première fois de l'histoire;
- une dancewalk de 42,195 kilomètres entre Marathon et Athènes, sur les pas du soldat Philippidès en 490 avant Jésus Christ (avec une nouvelle importante à communiquer à l'arrivée - serait-ce la fin des mesures d'austérité?);
- une dancewalk de 190 kilomètres en 9 jours de suite sur les pas de William Kemp, cet acteur anglais qui en 1600 a dansé la 'Morris dance' de Londres à Norwich en 9 jours (mais sur 4 semaines) parce qu'il en avait fait le pari.

Pour le point 6, Foofwa désire faire une passation pour que d'autres danseur-euses – en particulier certain.es de notre projet /Utile – puissent assurer des dancewalks dans le futur, créant ainsi de la continuité, de la relève.

DANSONgS
Une introduction

'DANSONgS' est le deuxième pôle de 'GLocal'. C'est le désir de rencontrer l'autre à travers une forme d'expression corporelle et poétique nouvelle, simple, immédiate, intimiste, à la fois structurée et spontanée.

Avec 'DANSONgS', il s'agit de trouver l'équivalent de la chanson en danse: alors que la chanson allie la musique aux paroles, DANSONgS allie la danse et le mouvement à l'expression verbale et chantée. DANSONgS revient à l'essence d'un corps s'exprimant par la poésie du mot, du chant et du geste lors de la naissance de la chanson populaire, en Grèce Antique. DANSONgS fait aussi écho à certaines danses des esclaves africains-américains du XVIIIe siècle, où les instruments de musique étaient bannis.

L'idée est aussi d'aller à la rencontre de l'autre par l'acte artistique de la manière la plus directe. DANSONgS veut créer une communication immédiate avec son auditoire au même titre que la chanson: quelque chose de l'expression de proximité.

Dans DANSONgS la structure serait équivalente à celle de la chanson. On pourrait désormais parler de 'danson' ('dansong' en anglais). Une 'danson' serait une création poétique de courte durée (quelques minutes seulement), une forme simple autour d'une idée (une impression, un moment, une actualité), exprimée par l'expression gestuelle, verbale et chantée: le corps uniquement, sans instrument ou autre artifice.

Dès lors, on peut créer plusieurs 'dansons', dont certaines formeraient un recueil, un album. Un spectacle de DANSONgS serait l'équivalent d'un concert, c'est à dire une compilation de différentes 'dansons', adaptée pour l'occasion, le lieu, l'actualité. Avec la possibilité de petits interludes, quelques mots de contextualisations, entre chaque 'danson'.

L'intention est d'écrire des textes (mots, poésie, chant) et de formaliser certains mouvements. Ces bases scripturales et chorégraphiques seront interprétées / actuées très librement, en laissant une grande part à l'inspiration et à la spontanéité. Ces écritures et formalisations seront aussi parfois la base pour des variations improvisées à partir d'un thème (chorégraphique ou textuel). Foofwa considère l'interprète comme 'donneur de vie', un créateur libre et responsable face au référent chorégraphique ou textuel. Foofwa travaille avec chaque interprète (inclus lui-même) pour que sa présence (à soi et aux autres au sein du monde) soit la plus conscientisée possible. Ainsi l'interprète peut faire confiance à sa singularité dans une conscience de chaque instant et de son environnement. Cette approche permet au spectacle vivant d'être perméable à l'imprévisibilité magique de la vie, et d'être authentique, humaine, puissante.

Pour permettre à ce que DANSONgS demeure un projet simple, léger, et surtout perméable à l'espace, au lieu, au contexte, on veut s'éloigner du grand 'show', des gros moyens des concerts de rock. On veut un concept d'éclairage sans grands artifices, qui permettent une adaptation

Neopost Foofwa

naturelle au lieu, avec les moyens du bord. On veut un concept de costumes simple, proche de la récupération et de l'ingéniosité avec peu. On veut une scénographie résultant de la mise en scène d'objets trouvés dans le théâtre ou l'espace investi.

En outre, on envisage de présenter DANSONgS sur une scène de théâtre, mais aussi sur une scène de concert, dans un studio de danse, un espace atypique, élargissant les possibilités d'adaptation dans différentes situations culturelles, sociales et économiques.

Ainsi nous pouvons considérer DANSONgS comme une nouvelle forme de danse car elle est structurellement spécifique mais indépendante de la signification, de l'expression et d'autres intentions. Foofwa d'Imobilité va explorer cette forme à sa façon mais d'autres personnes pourraient créer d'autres sortes de DANSONgS. Et cela pourrait se faire naturellement au gré des rencontres, mais cela reste musique d'avenir.

FR Jem

1. DANSONgS RencontЯ (solo)

Le premier recueil est un album solo et s'intitule **DANSONgS RencontЯ**.

Dans ces premiers travaux, chaque danson sera l'occasion pour Foofwa de créer directement sur lui-même, expérimenter librement. Ces premiers pas effectués seul permettront de comprendre la spécificité de ce projet pour mieux inspirer d'autres à s'y intéresser.

Cependant même s'il part de lui-même et au sein d'un travail plutôt solitaire, Foofwa désire demander à plusieurs collaborateurs de pouvoir le conseiller au fil du processus de création. Des conseillers autour de la voix et le son (Vincent Barras, Jacques Demierre, Thierry Simonot), sur les notions dramaturgiques (Michèle Pralong), ou chorégraphiques (Maria La Ribot, Cindy van Acker), au sujet des costumes (Aline Courvoisier), et pour les questions techniques (Davide Cornil).

Chaque danson sera l'occasion de rencontrer, de découvrir cette nouvelle forme artistique qu'est la danson, d'explorer ses particularités, ses possibilités, ses spécificités. Chaque danson sera aussi l'endroit des premières rencontres de la parole et du mouvement dans cette forme particulière.

Il faut imaginer cet album solo comme une extension à l'échelle théâtrale du rituel de la rencontre de soi avec l'autre lorsqu'on dit 'bonjour, salut' en effectuant des gestes de confiance mutuelle envers son prochain. Une attention sera portée à la façon dont chaque danson rencontre le public, afin que chaque spectateur.trice se sente concerné en tant que lieu (locus/local) d'une spécificité au sein du groupe et du monde (global/universel).

Il faut imaginer qu'une de ces dansons puisse être performée de manière aussi intimiste qu'un chanteur seul avec sa guitare peut le faire, n'importe où.

Au niveau du mouvement, le matériel premier sera les gestes de l'expression quotidienne, retravaillés dans tous les paramètres chorégraphiques possibles; avec une attention particulière à l'analyse du corps social, communicateur, vecteur de signes, messages, informations.

Au niveau du texte, Foofwa imagine principalement l'utilisation du français, sa langue maternelle, tout en créant des ponts vers d'autres langues. Au fil des présentations, adaptations, rencontres lors de tournées, les dansons risquent de s'enrichir de nouvelles expressions dans différentes langues. D'ailleurs l'apprentissage de certaines bases pour prononcer certains mots et connaître certaines expressions dans différentes langues sera primordial.

Il semble aussi important que le son demeure a cappella, sans l'aide d'un micro, pour une expérience plus intime, sans médiation du rapport à l'autre. Dans le cas de diffusion dans de

Neopost Foofwa

plus grands espaces, il faudra penser à un système de reprise du son qui ne casse pas ce dispositif, ce rapport de proximité accoustique.

En conclusion, **DANSONgS RencontЯ** se veut un humble premier lien, un revigorant premier échange avec le monde.

2. DANSONgS M'barq (duo)

Le deuxième recueil s'intitule **DANSONgS M'barq**. Un duo. Un projet vidéo, à diffuser avec les autres dansons et recueils de dansons.

L'idée est d'utiliser différemment le mélange voix/texte et danse des dansons grâce aux moyens de la vidéo. Le mouvement et le son seront d'abord développés ensemble lors des répétitions. Puis l'image, le mouvement, les gestes seront filmés et montés séparément. Le son, les voix, le texte seront adaptés au montage final. Nous aurons une vidéo avec une version avec son et image enregistrés, et une autre version où le son sera performé en direct sur les images diffusées.

Tout cela sera filmé par un drône sur le lac Léman. Partant de la riche Genève, nous arrivons sur l'image d'une barque en bois, solitaire, sur l'eau. Dans cette embarcation à la dérive, deux êtres, une femme et un homme, une femme blanche et un homme noir. Ils représentent, entre autres, les corps troublants, dérangeants, que la mentalité blanche patriarcale européenne, machiste et raciste, a admiré et désiré tout en niant leurs réalités, leurs droits, et leur humanité. Il y a aussi une référence au paradoxe suivant: l'Europe a forcé pendant des siècles des humains à migrer vers l'esclavagisme, mais elle tergiverse avant de venir en aide aux migrants et réfugiés contemporains.

Mais à partir de ce postulat, le potentiel métaphorique est énorme, et reste ouvert à interprétation: le rapport de l'être humain avec l'eau, la dérive, la précarité, l'équilibre, le déséquilibre, le voyage, la migration, la chute, le plongeon, faire avancer la barque avec les moyens de son propre corps, la noyade, le rapport de force, le maître et l'esclave.

Foofwa désire travailler avec Filbert Tologo, un danseur-chorégraphe burkinabé collaborateur de longue date, ainsi qu'avec Alizée Sourbé, une jeune danseuse qui a fait partie de la deuxième volée de notre projet /Utile, créant ainsi de la continuité.

Neopost Foofwa

3. DANSONgS Glocal_Choral (groupe)

Le troisième recueil s'intitule **DANSONgS Glocal_Choral**. C'est la danson à l'essai du groupe. Un 'quatuor à corps' en son coeur, néanmoins modulable et adaptable selon les situations de re-créations, résidences en tournée, pouvant carrément devenir des dansons de groupe pour dix, quinze personnes.

Des thématiques d'actualités, de géopolitique, d'économie mondiale seront traitées: globalisation destructrice, inégalité des richesses, migrations, néo-colonialisme, xénophobie, mis à l'épreuve des expériences personnelles, individuelles, intimes. Mais aussi des espoirs, des désirs, des réalisations constructives, des détails de destinées contemporaines.

Ces dansons seront une sorte de 'protest songs' d'un autre genre, où l'individu s'exprime de manière vulnérable face aux horreurs du monde en s'appuyant sur l'énergie constructive du groupe, en donnant espoir grâce au rythme. L'occasion de travailler sur des corps sonores et expressifs, rythmiques et poétiques, en groupe, avec la richesse de chaque danseur. L'occasion de travailler sur la musicalité du mouvement ainsi que sur le corps producteur de sons. L'occasion de créer des rapports cinétiques et spatiaux entre les danseur-euses, prenant comme inspiration les rapports des instruments dans un quatuor musical par exemple.

Le travail sur les langues devra se développer, avec une réelle mixité des langues autochtones et étrangères. Les mouvements seront perméables aussi à la culture des danseur-euses et la culture du lieu. A cet effet, le désir est de répéter, développer, continuer à créer les mouvements et les paroles au contact de la rue, ainsi que dans les lieux où se pratiquent la danse (boîte de nuit, clubs, fêtes dansantes, rituels contemporains) et la poésie (jams, poetry readings).

A Genève pour la création, mais aussi ailleurs en tournée lors de résidences, il fait sens de travailler en lien avec des actions pédagogiques et des actions plus sociales. La pédagogie c'est l'art nouveau, c'est la promesse de l'avenir, avec de jeunes apprentis danseur-euses. Mais aussi, il faudra se lier avec des danseur-euses (amateurs ou professionnels) issus de diasporas étrangères, des expatriés, des réfugiés, des apatrides, etc.

FR

PARTENAIRES

Pour mener à bien son projet, la Compagnie Neopost Foofwa a déjà approché plusieurs partenaires locaux et internationaux. Les tournées réalisées par la Compagnie en 2017 ont montré qu'elles laissaient trop peu de temps à la rencontre, à la perméabilité. L'envie de tourner autrement, de travailler des collaborations en profondeur est partagée. Ainsi pour GLocal nous retrouverons certaines antennes Pro Helvetia avec qui nous sommes déjà en discussion : Pro Helvetia Johannesburg nous permet de développer un projet sur l'Afrique Australe, Pro Helvetia Chine nous ouvre les portes de certaines villes du pays, l'Egypte est très motivée à présenter nos projets au Moyen-Orient. Si le point de départ est bien l'antenne Pro Helvetia, l'idée est de développer un réseau dans leur région au sens large.
De plus, un réel dialogue s'est créé avec Filbert Tologo et nous avons la possibilité de créer/tourner avec et au Burkina Faso.

Outre les partenaires extra-européens, nous travaillons également à développer notre réseau sur l'Europe. Ainsi nous discutons avec le Centre Chorégraphique National de Nantes pour un partenariat sur les 3 ans de GLocal et un soutien à la diffusion en France avec leurs partenaires. Nous sommes en discussion également avec le Centre National de la Danse à Lyon.

Autre rencontre de l'année 2017, le festival Zvrk en Bosnie-Herzégovine, qui a souhaité que nous retournions avec GLocal et explorer les possibilités de tourner dans la région, notamment en Croatie.

Sur Genève, nous discutons actuellement avec l'Ecole Internationale de Genève, pour une coproduction sur 3 ans, intégrant des notions de médiation. Avec une vision commune, nous sommes en discussion pour développer certains projets de Dancewalk notamment en collaboration avec des associations avec lesquelles l'Ecole travaille, sans oublier la présentation chaque année des développements du projet DANSONgS à Genève.

De plus nous avons entamé les discussions avec l'Association pour la Danse contemporaine à Genève, et le Festival de la Bâtie pour coproduire les diverses déclinaisons du projet DANSONgS.

Neopost Foofwa

BUDGET

Le budget triennal détaillé se trouve en pièce jointe de ce dossier. Pour mener à bien GLocal, le budget estimé de la compagnie se monte à un peu plus de 550'000 CHF annuel. Suite au départ de Jonathan O'Hear, dès janvier 2018 nous allons fonctionner à trois, la direction artistique incombant bien entendu à Foofwa d'Imobilité, secondé pour le bureau par Patricia Buchet et Sylvia Amey. Nous avons prévu un soutien ponctuel sur les années 2018 et 2020 afin de faire face aux périodes les plus chargées, particulièrement en matière de communication.

La Convention de Soutien Conjoint couvre, pour 2018, 297'900 CHF du budget annuel. C'est à travers les coproductions, les cachets des tournées et le soutien de fondation et subventions diverses que la compagnie souhaite compléter son budget.

L'articulation du budget sur les trois années 2018, 2019 et 2020 se fait selon le descriptif général du projet, avec pour le projet GLocal un temps de création en 2018, 3 régions internationales pour les tournées 2019 et 2 pour l'année 2020.

S'ajoutent à cela les tournées des Dancewalks dans leur formule liée au lieu, ainsi que les Dancewalks Exceptionnelles telles que décrites dans le dossier ci-dessus. Nous gardons aussi nos pièces de répertoire (principalement Histoires Condansées) et resterons à l'écoute des demandes et attentes des organisateurs concernant ces pièces.

F2

Neopost Foofwa

CALENDRIER PROVISOIRE

2018	2019	2020
Janvier - Février Travail de création /Unitile Genève	Janvier GLocal - voyage 1 Région 1 +DW	Janvier GLocal - voyage 1 Région 4 + DW
28 février-11 mars **Création /*Unitile* ADC - Genève**	Février GLocal - voyage 1 Région 2 + DW	
12-18 mars **Tournée /*Unitile* CCN Nantes**	**Mars** **GLocal - voyage 2 Région 1**	Mars GLocal - voyage 1 Région 5 + DW
7 avril **Tournée Dancewalk Nanterre**	**Avril** **GLocal - voyage 3 Région 1 + DWs**	**Avril** **1 dancewalk exceptionnelle**
4-6 mai **Tournée /*Unitile*** **Fête de la Danse (TBC)** **Yverdon / Brig / Locarno**	**Mi-mars-Avril** **Dancewalk Briqueterie/Paris**	
23-25 mai **Tournée /*Unitile* Vidy-Lausanne**	**Mai** **GLocal - voyage 2 Région 2**	**Mai** **Tournée GLocal - Fête de la Danse**
26 mai **Tournée - Dancewalk** **Primavéra - Nantes**	**Fin mai - juin** **Tournée GLocal** **Ecole Internationale de Genève**	
30-31 mai **GLocal Dancewalk et Rencont»** **Ecole Internationale de Genève**		
A partir de Juin Travail de Création M'Barq et pièce de groupe Genève	**Juin** **GLocal - voyage 2 Région 3**	**Juin** **GLocal - voyage 2 Région 4**
Juillet **Tournée DW Avignon (TBC)**	**Juillet** **GLocal - voyage 2 Région 2** **+ Dancewalk Tessin**	**1-15 juillet** **GLocal - voyage 2 Région 5**
8-15 août **Tournée *HC* Iran (TBC)**		
Juillet - août -septembre **Tournée DW Veranos de la Villa -** **Espagne (TBC)**	**Août-sept.** **GLocal - voyage 3 Région 2**	**Août-sept.** **GLocal - voyage 3 Région 4**
Septembre 2018 **Première DANSONgS_M'barq** **Genève**	**Septembre** **1 Dancewalk exceptionnelle** **GLocal – voyage 2 Région 3**	**Septembre** **1 dancewalk exceptionnelle**
Dès mi-septembre 2018 Travail de création DANSONgS_Glocal Genève	**Octobre** **GLocal - voyage 3 Région 3**	**Octobre** **GLocal - voyage 3 Région 5**
Novembre-décembre **Création DANSONgS_Glocal GE**		

Fg

Convention triennale 2018-2020 / GLOCAL / Cie Neopost Foofwa

BUDGET

CHARGES

			2018	2019	2020
SALAIRES FIXES	**Taux occ.**	**Base salaire**	**Brut annuel**	**Brut annuel**	**Brut annuel**
Directeur artistique	1,12	6 250,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
Admin/Diff/RF	0,80	6 250,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Admin/Compta/Comm	0,80	6 250,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Soutien ponctuel bureau	0,40	6 250,00	30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL SALAIRES FIXES			**234 000,00**	**204 000,00**	**234 000,00**
SALAIRES INTERMITTENTS	**Nbre mois**	**Base salaire**	**Brut annuel**	**Brut annuel**	**Brut annuel**
Projet Solo CREA					
Œil extérieur	0,25	6 000,00	1 500,00		
Assistanat artistique	0,25	6 000,00	1 500,00		
Costumes	0,25	6 000,00	1 500,00		
Lumière	0,25	6 000,00	1 500,00		
Son	0,50	6 000,00	3 000,00		
Projet Duo CREA					
Œil extérieur	0,50	6 000,00	3 000,00		
Assistanat artistique	0,25	6 000,00	1 500,00		
Costumes	0,25	6 000,00	1 500,00		
Vidéaste	1,00	6 000,00	6 000,00		
Technicien vidéo	0,50	6 000,00	3 000,00		
Son	0,50	6 000,00	3 000,00		
Interprète 1	1,50	6 000,00	9 000,00		
Interprète 2	1,50	6 000,00	9 000,00		
Projet Groupe CREA					
Œil extérieur	0,25	6 000,00	1 500,00		
Assistanat artistique	0,25	6 000,00	1 500,00		
Costumes	0,50	6 000,00	3 000,00		
Lumière	0,50	6 000,00	3 000,00		
Son	0,75	6 000,00	4 500,00		
Interprète 1	2,00	6 000,00	12 000,00		
Interprète 2	2,00	6 000,00	12 000,00		
Interprète 3	2,00	6 000,00	12 000,00		
Voyages 1 TOUR					
Interprète 1	1 / 0,5	6 000,00		6 000,00	3 000,00
Voyages 2 TOUR					
Interprète CH 2	1,5 / 1	6 000,00		9 000,00	6 000,00
Interprète local 1	1,5 / 1	3 000,00		4 500,00	3 000,00
Interprète local 2	1,5 / 1	3 000,00		4 500,00	3 000,00
Voyages 3 TOUR					
Interprète CH 2	2,25 / 1,5	6 000,00		13 500,00	9 000,00
Interprète local 1	2,25 / 1,5	3 000,00		6 750,00	4 500,00
Interprète local 2	2,25 / 1,5	3 000,00		6 750,00	4 500,00
Dancewalks Exceptionnelles					
Interprète 1	0,5 / 1 / 1	6 000,00	3 000,00	6 000,00	6 000,00
Interprète 2	0,5 / 1 / 1	6 000,00	3 000,00	6 000,00	6 000,00
Interprète 3	0,5 / 1 / 1	6 000,00	3 000,00	6 000,00	6 000,00
Vidéaste	0,5 / 1 / 1	6 000,00	3 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL SALAIRES INTERMITTENTS			**106 500,00**	**75 000,00**	**57 000,00**
	Taux				
Vacances Intermittents	0,15		16 021,86	11 283,00	8 575,08
Charges sociales employeur	0,18		62 530,37	50 912,74	52 542,47
Total vacances + charges			**78 552,23**	**62 195,74**	**61 117,55**
TOTAL SALAIRES			**419 052,23**	**341 195,74**	**352 117,55**

FL

FRAIS DE PRODUCTION					
Scéno Projet Solo CREA			3 000,00		
Scéno Projet Duo CREA			5 000,00		
Scéno Projet Groupe CREA			5 000,00		
Technique lumière CREA			2 000,00		
Technique son CREA			2 000,00		
Matériel costumes CREA			2 000,00		
Matériel de recherche CREA			1 000,00		
Voyages 1				4 800,00	2 400,00
Hébergement 1				8 400,00	4 200,00
Défraiements 1				4 200,00	2 100,00
Voyages 2				9 600,00	6 400,00
Hébergement 2				16 800,00	11 200,00
Défraiement 2				8 400,00	5 600,00
Voyage 3				12 000,00	8 000,00
Hébergement 3				31 500,00	21 000,00
Défraiements 3				15 750,00	10 500,00
Voyages Projets exceptionnels Dancewalk			1 500,00	4 000,00	4 000,00
Hôtels Projets exceptionnels Dancewalk			1 000,00	4 725,00	4 725,00
Défraiements Projets exceptionnels Dancewalk			1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL FRAIS PRODUCTION			**23 500,00**	**121 175,00**	**81 125,00**

FRAIS COMM/DIFF					
Impressions-envois			1 000,00	1 000,00	1 000,00
Photos			3 000,00	3 000,00	3 000,00
Captations vidéos			10 000,00	10 000,00	10 000,00
Voyages diffusion			1 500,00	1 500,00	1 500,00
Site internet			15 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL FRAIS COMM/DIFF			**30 500,00**	**17 500,00**	**17 500,00**

FRAIS ADMIN/LOGISTIQUE					
Locaux (mise à dispo.)			52 344,00	52 344,00	52 344,00
Charges de locaux			15 000,00	15 000,00	15 000,00
Stockage			9 720,00	9 720,00	9 720,00
Assurances			1 200,00	1 200,00	1 200,00
Matériel de bureau			1 000,00	1 000,00	1 000,00
Matériel informatique			2 000,00	2 000,00	2 000,00
Honoraires révision			10 000,00	10 000,00	10 000,00
Frais bancaires, intérêts			260,00	260,00	260,00
Mobilier bureau/studio			2 000,00	1 500,00	1 500,00
Frais formation			1 000,00	1 000,00	1 000,00
Divers			500,00	500,00	494,48
TOTAL FRAIS ADMIN/LOGISTIQUE			**94 524,00**	**94 024,00**	**94 518,48**

TOTAL CHARGES			**567 576,23**	**573 894,74**	**545 261,03**

Fa

PRODUITS			2018	2019	2020
SUBVENTION CSC			**297 900,00**	**297 900,00**	**297 900,00**
Pro Helvetia			67 900,00	67 900,00	67 900,00
Etat de Genève			130 000,00	130 000,00	130 000,00
Ville de Genève			100 000,00	100 000,00	100 000,00
SUBVENTION NON MONETAIRE			**52 344,00**	**52 344,00**	**52 344,00**
Mise à disposition locaux			52 344,00	52 344,00	52 344,00
AUTRES SUBVENTIONS			**38 000,00**	**30 000,00**	**30 000,00**
Loterie Romande			30 000,00	0,00	0,00
Corodis			8 000,00	30 000,00	30 000,00
DONS/SOUTIENS			**80 000,00**	**80 000,00**	**80 000,00**
Fondations diverses			80 000,00	80 000,00	80 000,00
CO-PRODUCTIONS			**90 000,00**	**20 000,00**	**20 000,00**
Partenariat Ecole Int. s/3 ans			20 000,00	20 000,00	20 000,00
Théâtres genevois			50 000,00	0,00	0,00
Co-productions Monde			20 000,00	0,00	0,00
CESSIONS/VENTES			**24 000,00**	**84 000,00**	**60 000,00**
Cachets tournées			20 000,00	80 000,00	60 000,00
Workshops/ateliers			4 000,00	4 000,00	0,00
TOTAL PRODUITS			**582 244,00**	**564 244,00**	**540 244,00**
REPORT résultat année précédente				14 667,77	5 017,04
RESULTAT			**14 667,77**	**5 017,04**	**0,00**

Fs

valeurs 2017	2018	2019	2020

Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)				
	Nombre de personnes				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année				
	Nombre de personnes				

Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année				
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année				
Nombre de représentations à l'étranger	Nombre de représentations à l'étranger				
Lieux	Nombre de lieux des tournées à l'étranger				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève				
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)				
Activités pédagogiques	type d'activité à mentionner dans le rapport d'activité				

Tournées 2018
Compagnie XXX

SUISSE					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

FG

Tournées 2019

Compagnie XXX

SUISSE					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

Fu

Tournées 2020
Compagnie XXX

SUISSE					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

FB

FORMULAIRE D'EVALUATION

de la convention de soutien conjoint pour les
« compagnies à rayonnement suprarégional et international »
2018-2020

entre

Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture

-

Subventionneur x

-

Subventionneur x

et **l'Association X**
(ci-après *X*)

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 3

2. EVALUATION 3

2.1. Relations entre les parties signataires 3

2.2. Réalisation des objectifs de la compagnie 4
2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques 4
2.2.2 Suivi du plan financier 4
2.2.3 Organisation et structure de la compagnie
2.2.4 Développement général de la compagnie durant la période de la convention 4

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques 5
2.3.1 Engagements financiers 5

3. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 5

ANNEXE 1 : FORMULAIRES DE TOURNEES

ANNEXE 2 : BUDGETS ET COMPTES

ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD (UNIQUEMENT GENEVE)

FL

1. Introduction

Le x 2015, Pro Helvetia, subventionneur x, x et la compagnie x ont signé une convention de soutien conjoint pour une compagnie à rayonnement suprarégional et international. Cette convention, qui concerne les années 2015 à 2017, est la première/seconde convention de soutien conjoint signée par ces partenaires.

Conformément à l'article 5 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires début 2017.

Afin de mieux préparer la séance d'évaluation, la compagnie complètera le formulaire ci-dessous et le transmettra aux subventionneurs au plus tard une semaine avant la date de la réunion. Les commentaires doivent être concis et précis, chaque sujet pourra être développé pendant la séance et/ou dans les rapports d'activité annuels.

Un rapport d'évaluation réunissant les commentaires de la compagnie et ceux des subventionneurs sera rédigé après la séance et transmis à toutes les parties concernées.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre posé par les collectivités publiques et le projet artistique de la compagnie x, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la compagnie.

2.1. Relations entre les parties signataires

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- échanges d'informations réguliers et transparents :

- remise des plannings et budgets annuels, des rapports d'activités, des comptes et tableaux de bord :

2.2. Réalisation des objectifs de la compagnie

2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- réalisation du projet artistique :

créations

tournées

projets de médiation

autres

- atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord (uniquement Genève):

- échos médiatique, partenaires, impact (local, national, international), public cible

2.2.2 Suivi du plan financier

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- écarts significatifs entre le plan financier de la convention et les comptes :

- proportion du montant global de la convention alloué aux créations, au fonctionnement, respectivement aux tournées :

- proportion entre subventions et autres entrées :

Coproductions

Cachets

Divers (fondations, sponsoring, etc)

2.2.3 Organisation et structure de la compagnie x

A rédiger par la compagnie

Administration – diffusion (organisation interne, personnel fixe, répartition des tâches, stabilité) :

2.2.4 Développement général de la compagnie durant la période de la convention

A rédiger par la compagnie

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques

2.3.1 Engagements financiers

A commenter par la compagnie

- rythme de versement des subventions :

- autres soutiens ponctuels accordés hors convention par les collectivités publiques partenaires :

- autres :

3. Conclusions et perspectives

A rédiger par tous les partenaires de la convention

Neopost Foofwa

STATUTS DE LA COMPAGNIE NEOPOST FOOFWA

Article 1 : Nom

Il est constitué sous le nom « **Cie Neopost Foofwa** » (ci-après : l'Association), une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Article 2 : Siège

Le siège de l'Association est au 44, rue de la Coulouvrenière (2ème étage), 1204 Genève

Article 3 : Durée

L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Article 4 : But

L'Association a pour but principal de produire des créations chorégraphiques et transdisciplinaires contemporaines. Elle propose, soutient ou organise également des projets pédagogiques, de médiation, de recherche sur l'analyse et l'histoire de la danse, ainsi que des arts liés à la danse.

Article 5 : Ressources

Les ressources de l'Association proviennent :

a. du produit de la vente de productions chorégraphiques à des organisateurs de spectacles ;
b. du produit de la vente de prestations chorégraphiques (médiation, sensibilisation, formation, interprétation, collaboration) à des producteurs et organisateurs de spectacles et tout autre organisation intéressée par ces prestations ;
c. des subventions publiques, soutiens privés, dons et legs qui lui échoient.

Article 6 : Bénéfices

L'Association est à but non lucratif.
Il en découle que les éventuels bénéfices de l'Association sont réinvestis en totalité dans l'Association, pour promouvoir le but défini dans l'article 4 de ses statuts.
En aucun cas les bénéfices de l'Association ne sont redistribués aux membres de l'Association.

Neopost Foofwa - 44 rue de la Coulouvrenière - CH-1204 Genève
www.foofwa.com

FG

Article 7 : Membres

1. Sont membres de l'Association les membres fondateurs selon le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 01er Août 2000.

2. Peut en outre devenir membre de l'Association toute personne physique ou morale qui en partage les objectifs et dont la demande d'adhésion est acceptée par le comité. Le comité peut refuser une admission sans indication de motifs.

3. L'Association comporte des membres actifs et des membres sympathisants.

Article 8 : Démission

Un membre peut démissionner en tout temps de l'Association, sans préavis.

Article 9 : Exclusion

Le comité est autorisé à exclure de l'Association tout membre qui ne remplit plus les conditions requises pour l'admission ou dont la conduite n'est plus compatible avec les objectifs de l'Association.

L'exclusion ne peut donner lieu à aucune action en justice.

Le membre exclu peut recourir à la plus prochaine Assemblée générale contre la décision du comité. Le recours n'est pas suspensif.

Article 10 : Organes

Les organes de l'Association sont :
1. L'Assemblée générale
2. Le comité
3. Le réviseur des comptes
4. La direction artistique et opérationnelle.

Article 11 : Assemblée générale

1. L'Assemblée générale des membres est l'organe suprême de l'Association.
2. Elle se tient une fois par an, par convocation écrite envoyée au moins dix jours à l'avance.
3. Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à la demande d'au moins un cinquième des membres ou sur proposition du comité.

4. Elle est présidée par le/la président/e ou le/la vice-président/e de l'Association ou par un remplaçant désigné par le comité.
5. Elle prend ses décisions à la majorité simple des membres actifs participant au vote. Chaque membre actif présent a droit à une voix. En cas de partage égal des voix, celle du président ou de la présidente est prépondérante. Les membres sympathisants n'ont qu'une voix consultative.

Article 12 : Compétences de l'Assemblée générale

Il incombe à l'Assemblée générale :

1. d'approuver les rapport et bilan de l'année, les comptes de l'exercice, le rapport du vérificateur ;
2. d'élire le comité ;
3. de nommer le réviseur des comptes ;
4. de se prononcer sur les propositions présentées par la direction artistique et opérationnelle ;
5. d'accepter les nouveaux membres ;
6. d'entériner l'exclusion d'un membre ;
7. de modifier les statuts ;
8. de dissoudre l'Association.

Article 13 : Comité

1. L'Association est administrée par un comité de trois membres au minimum et de huit membres au maximum, élu par l'Assemblée générale pour une période de un an.
2. Le comité se constitue lui-même, il nomme un/e président/e, un/e vice-président/e et un/une trésorier/ère pour une période de un an.
3. Le/la vice-président/e de l'Association peut suppléer le/la président/e en cas d'absence.
4. Les membres du comité sont immédiatement rééligibles.
5. Le comité se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire à la demande de la direction artistique et opérationnelle, ou lorsqu'au moins trois de ses membres le demandent.
6. Le comité convoque les assemblées générales ordinaires.
7. Le comité exerce toutes les compétences qui lui ont été déléguées par l'Assemblée générale.
8. Le comité nomme la direction artistique et opérationnelle pour assumer la gestion courante de l'Association.
9. Les employés rémunérés, membres du bureau de l'Association, ne peuvent siéger au comité qu'avec une voix consultative.
10. Le comité désigne les personnes qui engagent l'Association par leur signature, dans le règlement « Représentation de l'Association »

11. Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés par des commissions officielles. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Article 14 : Règlements

1. Les règlements édictés par le comité doivent être approuvés par la majorité absolue du comité
2. Les règlements comportant des décisions financières doivent être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.
3. Les règlements doivent être transmis à l'entrée de chaque nouveau membre au sein des différents organes de l'Association tel que décrit dans l'article 10.
4. Le Comité est tenu d'informer tous les membres, par écrit, des modifications apportées aux règlements et ce dans un délai de 15 jours.
5. Les règlements doivent être consultables en tout temps par les membres.

Article 15 : Réviseur des comptes

1. L'Assemblée générale désigne chaque année un réviseur des comptes.
2. Le réviseur des comptes est immédiatement rééligible
3. Il fournit à l'Assemblée générale un « rapport de réviseur des comptes »

Article 16 : Exercice

L'exercice comptable est annuel. Il commence le 1er janvier et prend fin le 31 décembre.

Article 17 : Représentation et responsabilité

1. L'Association est valablement engagée en signature collective à deux, comme mentionné dans le document de règlement « Représentation de l'Association » en vigueur.
2. Les biens de l'Association garantissent seuls ses engagements. Aucun membre du comité ne peut être personnellement recherché pour une dette de l'Association.

Article 18 : Modifications des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés en tout temps par une décision de l'Assemblée générale.

Article 19 : Dissolution

1. L'Association est dissoute par décision de l'Assemblée générale, prise à la majorité absolue de tous les membres présents.
2. En cas de dissolution de l'Association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'Association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit.
3. En prononçant la dissolution, l'Assemblée générale détermine les modalités de liquidation et statue sur l'attribution de l'excédent éventuel à une Association à but non lucratif poursuivant des buts similaires.

Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2017. Ils annulent et remplacent les statuts adoptés lors de l'Assemblée du 28 mars 2013. Ils entrent en vigueur à la date de leur approbation

Hélène Mariéthoz
Présidente

Frédéric Gafner
alias Foofwa d'Imobilité
Directeur

Neopost Foofwa - 44 rue de la Coulouvrenière - CH-1204 Genève
www.foofwa.com

Neopost Foofwa

Règlement #01

Représentation de l'Association

1. Généralité

Selon les statuts, la Cie Neopost Foofwa, ci-après dénommée l'Association, est valablement engagée en signature collective à deux. Ce règlement fixe les règles régissant la signature de documents officiels engageant la responsabilité de l'Association.

2. Règles de signature collective à deux

L'Association est légalement engagée par la signature :

- du directeur artistique et opérationnel avec un membre du comité
  ou
- du directeur artistique et opérationnel avec un membre du bureau permanent
  ou
- des deux membres du bureau, uniquement après la conclusion d'un contrat de travail intermittent et uniquement sur les documents suivants i) les documents relatifs au chômage, ii) les demandes d'autorisation de permis de travail et de séjour iii) les documents relatifs à une déclaration d'accident, iv) les déclarations mensuelles d'impôts à la source.

3. Désignation des signataires (par ordre alphabétique)

Seuls les membres du comité, de la direction artistique et opérationnelle et les membres du bureau désignés ci-dessous, peuvent légalement engager l'Association en signature collective.

Membres du comité	**Direction artistique et opérationnelle**
Odile Ferrard	Frédéric Gafner dit Foofwa d'Imobilité
Hélène Mariéthoz	**Membres du bureau**
Timothy O'Hear	Patricia Buchet
Michèle Pralong	Sylvia Amey

Neopost Foofwa - 44, rue de la Coulouvrenière - CH-1204 Genève
www.foofwa.com

FC

4. Disposition finale

Le présent règlement a été approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2017 et entre en vigueur à cette même date.

5. For juridique

Le for juridique est le canton de Genève.

6. Signatures

Présidente – Hélène Mariéthoz

Directeur – Frédéric Gafner
i.e. Foofwa d'Imobilité

Neopost Foofwa - 44, rue de la Coulouvrenière - CH-1204 Genève
www.foofwa.com